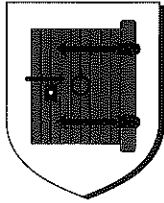


VILLE DE TURCKHEIM

Département du Haut-Rhin

République Française



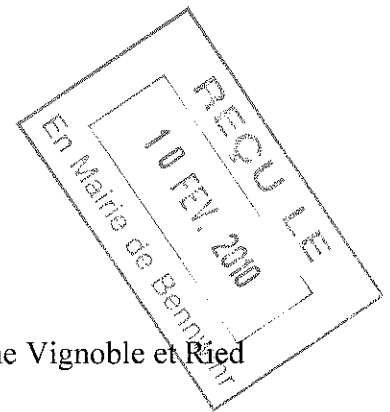
Turckheim, 8 février 2010

Monsieur Henri STOLL
Président du Syndicat Mixte
Montagne – Vignoble et Ried

Mairie de Bennwihr

68630 BENNWIHR

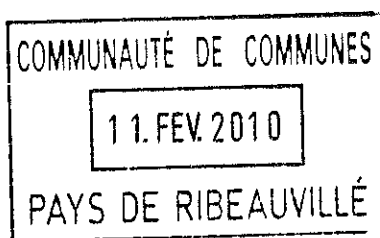
Dossier suivi par :
Monique LIHRMANN
Directrice Générale
ML/DG-201-10



Objet : Projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Montagne Vignoble et Ried

BORDEREAU	NOMBRE
Extraits des délibérations du Conseil Municipal du 4 février 2010	1
<u>OBSERVATIONS</u> : Transmis pour attribution.	

Benoît SCHLUSSEL
1^{er} Adjoint au Maire





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2010

Présents : 23

Jean-Marie	BALDUF	Maire
Benoît	SCHLUSSEL	Adjoint(e) au Maire
Daniell	RUBRECHT	«
Aimé	WERNER	«
Simone	PIASI	«
Daniel	SCHOEPFF	«
Fabienne	KAUFFMANN	«
Anne-Rose	DENIS	Conseiller(ère) Municipal(e)
Jean-Luc	FUCHS	«
Armand	GIAMBERINI	«
Evelyne	DIEUDONNE	«
Bernard	SCHAERLINGER	«
Pierrette	SCHWARTZ	«
Jean-Marc	WECKNER	« à partir du point IV
Christelle	ANGSTHELM	«
Alfred	DIETERLE	«
Francis	RODE	«
Carmen	SCHREYECK	«
André	LANDBECK	«
Catherine	MEYER	«
Brigitte	KIRSTETTER	«
Jean-Charles	SCHLERET	«
Colette	MEYER	«

Procurations : 5

Françoise	GRAND	à	Simone	PIASI
Camille	ANNEHEIM	à	Alfred	DIETERLE
Elisabeth	DIETRICH	à	Daniel	SCHOEPFF
Jean-Marc	WECKNER	à	Christelle	ANGSTHELM jusqu'au point III
Marie	FLEITH	à	Aimé	WERNER



Turckheim, 5 février 2010

Jean-Marie BALDUF
Maire

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 8 FEV. 2010

III - PROJET DE SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED

Rapporteur : Madame Simone PIASI, Adjointe au Maire

Le Comité syndical du SCOT « Montagne Vignoble et Ried », lors de sa séance du 4 novembre 2009, a arrêté le projet de SCOT concernant un périmètre composé des Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé, ainsi que la Commune de Niedermorschwihr, soit 27 communes au total.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme ce document est transmis, entre autres, aux communes voisines du périmètre concerné.

Ainsi, le Conseil Municipal de Turckheim est appelé à donner un avis sur l'ensemble du projet, la Ville étant concernée particulièrement par le site des Trois Epis dont une partie de l'emprise est située sur le ban communal.

Ce point en particulier est mentionné :

- dans le rapport de présentation sous le titre « tourisme », où il est précisé que la station climatique accueille une maison de repos et de cure (MGEN) d'une capacité de 206 lits ainsi que des infrastructures hôtelières et de restauration, qu'elle dispose d'une borne pour camping-cars, de courts de tennis, de chemins de randonnées et de circuits VTT,
- dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sous le titre « Orientation stratégique » dans lequel il est proposé le choix de doter les Trois Epis d'un projet global et stratégique de station « Trois Epis Belvédère de Colmar » en donnant un vrai statut de place de village au cœur de la station et d'ouvrir cette place sur les grandes vues (sentiers thématiques, activités artisanales, culturelles et artistiques ...),
- dans le document d'orientation générale (DOG) sous le titre « Pour le dynamisme du pôle touristique des Trois Epis » dans lequel il est proposé d'établir un projet global de station avec différents volets (jardin de station, promenade thématique Art et paysage), un périmètre d'urbanisation général et un projet d'hébergement touristique.

Le document, dans son ensemble, tel qu'il a été arrêté par le Comité Syndical, n'appelle pas d'observations particulières.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'avis de la Commission des Affaires Administratives, Financières et Economiques
Après en avoir délibéré

par 27 voix pour (dont 5 procurations), 0 voix contre, 0 abstention,

→ **DECIDE** de donner un avis favorable à la poursuite de la procédure.

Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de la publication en Mairie le 8 février 2010
et de la transmission en Préfecture le 8 février 2010
pour copie certifiée conforme à l'original
Turckheim le 08 FEV. 2010



Jean-Marie BALDUF
Maire

